



SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE

LAVAL MAYENNE AMÉNAGEMENTS

RAPPORT DE GESTION VALANT RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Conformément aux dispositions de l'article L225-37 du code de commerce, le présent rapport de gestion intègre le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

La société ne disposant pas de titres admis aux négociations sur un marché réglementé, le rapport sur le gouvernement d'entreprise comprend uniquement les mentions prévues par les articles L225-37-1 et L225-37-4-1° à 4°.

PREMIÈRE PARTIE :
LA VIE DE LA SOCIÉTÉ ET LA PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

L'ACTIONNARIAT

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionnariat et la répartition des postes d'administrateurs au 31 décembre 2021.

SITUATION ADMINISTRATIVE AU 31 DECEMBRE 2021
Capital de 1.500.000 euros divisé en 150.000 actions de 10 euros.

Au 1^{er} janvier 2021, la composition du conseil d'administration était la suivante :

ACTIONNAIRES – ADMINISTRATEURS	%	Nb actions
VILLE DE LAVAL , représentée au conseil d'administration par : <ul style="list-style-type: none">• Bruno BERTIER – Président,• Antoine CAPLAN• Xavier DUBOURG,• Patrice MORIN• Georges POIRIER.	33,33	50 000
LAVAL AGGLOMERATION , représentée au conseil d'administration par : <ul style="list-style-type: none">• Geoffrey BEGON,• François BERROU,• Nicole BOUILLON• Christine DUBOIS• Isabelle FOUGERAY	33,33	50 000
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE , représentée au conseil d'administration par : <ul style="list-style-type: none">• Joël BALANDRAUD,• Norbert BOUVET,• Patricia GONTIER,• Michel HERVE,• Sylvie VIELLE.	33,33	50 000
	100	150 000

Les fonctions des représentants permanents des administrateurs publics sont corrélées à la durée de leur mandat d'élu local au sein de la collectivité ou du groupement qu'ils représentent.

À l'occasion des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021, le Département de la Mayenne a désigné de nouveaux représentants permanents pour siéger au sein du conseil d'administration.

Les mandats des représentants permanents de la Ville de Laval et de Laval Agglomération sont inchangés.

Par ailleurs, par délibération en date du 28 juin 2021, le conseil municipal de la Ville de Laval a pris acte de la démission de M. Xavier DUBOURG de ses fonctions de représentant permanent au sein du conseil d'administration de la société et désigné, en remplacement, M. Raymond MAUNY.

Par délibération en date du 06 décembre 2021, le Conseil municipal de la Ville de Laval a pris acte de la démission de M. Raymond MAUNY de son poste de conseiller municipal. La Ville de Laval a ainsi désigné Monsieur Henri RENIE en remplacement de M. Raymond MAUNY.

De ce fait, au 31 décembre 2021, la composition du conseil d'administration était la suivante :

ACTIONNAIRES – ADMINISTRATEURS	%	Nb actions
VILLE DE LAVAL , représentée au conseil d'administration par : <ul style="list-style-type: none"> • Bruno BERTIER – Président, • Antoine CAPLAN • Patrice MORIN • Georges POIRIER • Henri RENIE 	33,33	50000
LAVAL AGGLOMERATION , représentée au conseil d'administration par : <ul style="list-style-type: none"> • Geoffrey BEGON, • François BERROU, • Nicole BOUILLON • Christine DUBOIS • Isabelle FOUGERAY 	33,33	50000
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE , représentée au conseil d'administration par : <ul style="list-style-type: none"> • Joël BALANDRAUD, • Magali D'ARGENTRÉ • Louis MICHEL, • Vincent SAULNIER • Antoine VALPRÉMIT 	33,33	50000
	100	150000

Le personnel de la société ne peut légalement détenir aucune action du capital social (article L1531-1 du code général des collectivités territoriales). Il n'est donc pas procédé à une augmentation du capital réservée aux salariés de la société (L225-129-6 du code de commerce).

La composition du capital n'a pas fait l'objet d'évolution durant l'exercice 2021.

GOUVERNANCE – CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par délibération en date du 15 mai 2019, le conseil d'administration a approuvé la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général. La dissociation des fonctions avait été préalablement autorisée par délibération des collectivités territoriales actionnaires de la société.

Le conseil d'administration ne comprend pas de censeurs.

LES DIRIGEANTS

Par délibération en date du 15 septembre 2020, le conseil d'administration a approuvé le maintien de la Ville de Laval en tant que Présidente du conseil d'administration, représentée à cette fonction par Monsieur Bruno BERTIER. Le mandat de Monsieur Bruno BERTIER est confié pour la durée de son mandat d'administrateur.

Les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées. Ainsi, ont été nommés pour exercer ces fonctions :

- o Président du conseil d'administration : M. Bruno BERTIER
- o Directeur Général : M. Jean-Marc BESNIER.

Conformément aux dispositions des articles L561-46 et R561-55 et suivants du code monétaire et financier, le bénéficiaire effectif est M. Jean-Marc BESNIER, Directeur Général, en tant que représentant légal de la société.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat du commissaire aux comptes arrivait à échéance lors de l'assemblée générale de clôture des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Conformément aux dispositions du code de la commande publique, une procédure de mise en concurrence a été engagée afin de désigner un nouveau commissaire aux comptes pour les six prochains exercices.

Ainsi, par décision de l'assemblée générale en date du 16 septembre 2020, les actionnaires ont ALTONÉO AUDIT (143, rue de Paris – RCS Laval : 499 885 333) en tant que commissaire aux comptes titulaire à compter de l'exercice 2020, pour six exercices.

Conformément à l'article L823-1 du code de commerce, le commissaire aux comptes désigné n'étant ni une personne physique ni une société unipersonnelle, l'assemblée générale n'a pas désigné de commissaire aux comptes suppléant.

LE PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ

La société est composée de 2 opérationnels :

- Madame Audrey LAGAUTRIERE, chargée d'opérations recrutée en CDI depuis le 01/02/2017.
- Monsieur Ludovic RAISON, chargé d'opérations recruté en CDI en date du 04/10/2021.

M. Alexandre GRANGER, chargé d'opérations recruté en CDI le 1^{er} octobre 2016, a quitté ses fonctions au sein de la société le 22 décembre 2021.

Monsieur Jean-Marc BESNIER exerce les fonctions de Directeur Général après démission de ses fonctions de Directeur Général Délégué en date du 01/07/2019 minuit.

Aucun autre mouvement de personnel n'est à noter durant l'exercice 2021.

Un contrat groupe a été signé avec l'IPSEC (mutuelle santé).

La SPL LMA adhère au CNAS pour un montant de 490,67 € sur l'année 2021.

APPUIS EXTERNES

La SPL LMA est membre du GIE LMA pour les fonctions support pour un montant de 120 442,04 €. Les clés de répartition pour la SPL LMA sont les suivantes :

- Temps passé par les salariés : 38,50%
- Temps passé par les salariés du GIE : 31,88%

La société a confié une mission d'expertise comptable au cabinet SYNA pour l'exercice 2021.

Par le biais du GIE LMA, la SPL LMA bénéficie d'un contrat de réseau auprès de la SCET pour la période 2017-2021. Après mise en concurrence, ce contrat a été renouvelé pour l'exercice 2022.

LES LOCAUX DE L'ENTREPRISE

Le siège administratif de la SPL Laval Mayenne Aménagements se situe dans les locaux de la SEM Laval Mayenne Aménagements (SEM LMA) au 17 rue Franche Comté à Laval (53000).

Un Document Unique d'Evaluation des risques professionnels a été établi.

Une convention d'occupation des locaux a été signée avec la SEM LMA le 19 mai 2015. Cette convention entrant dans le champ d'application de l'article L.225-40 du code de commerce, a été autorisée par délibération du conseil d'administration du 29 avril 2015.

Par délibération du conseil d'administration en date du 21 avril 2021, l'avenant n°2 à la convention a été approuvé, lequel a pour objet d'intégrer un indice de révision des loyers à compter du 1^{er} janvier 2022.

Un avenant n°3 a également été approuvé par délibération du conseil d'administration du 2 novembre 2021 afin de prendre en compte la location d'un bureau complémentaire pour accueillir un nouveau collaborateur à compter du 1^{er} octobre 2021.

Le montant des loyers, charges comprises, appelés en 2021 s'est élevé à 7 029,21 € HT.

LES CONTROLES EXTERNES

La société SPL LMA a fait l'objet d'une vérification de comptabilité par la DDFIP sur l'exercice 2020-2021. Les conclusions, rendues en 2021, ont généré des intérêts de retard au taux réduit pour un montant de 323 €.

CONVENTIONS REGLEMENTÉES

Voir annexe 1.

PRISE DE PARTICIPATION

La SPL LMA ne détient aucune prise de participation au sein d'autres sociétés commerciales.

LA PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les faits marquants de l'année 2021 sont :

- La poursuite des travaux et des cessions de la ZAC FERRIE,
- La poursuite des travaux et cessions de la ZAC LGV,
- La poursuite des études du PGO
- La contractualisation de nouveaux contrats (Les Halles, Centre-Ville)

Le résultat de la société se solde pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 par un résultat bénéficiaire de 4 503 €.

En vue de donner une vue claire et synthétique de l'activité de la société et de son évolution, nous vous présenterons ci-après les chiffres les plus significatifs.

LE COMPTE DE RÉSULTAT

Analyse détaillée des produits

- **Le chiffre d'affaires global** de la société s'élève à 3 332 K€ contre 611 K€ et se décompose de la manière suivante :
 - Rémunération des mandats (Parc Grand Ouest/Centre-Ville) : 44 433 €
 - Mise à disposition (Roulois à Mayenne/ZAC à Evron) : 1 674 €
 - concession ZAC LGV :
 - cessions : 1 152 666 €
 - loyers : 2 500 €
 - concession ZAC FERRIE :
 - cession : 1 070 000 €
 - participations : 1 056 217 €
 - autres produits : 5 057 €
- Les transferts de charges pour 363 € concernent les prises en charge par l'OPCO des frais de formation 2021.
- Les rémunérations des concessions, conformes aux avenants qui seront signés en 2022, s'élèvent à 246 677 € pour 2021

Analyse détaillée des charges

1. Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes de la société, hors concessions, sont stables et comprennent :

- La facturation par le GIE, en baisse pour l'année 2021, s'élève à 120 442 €.
- Le loyer chargé s'élève à 6 083 €.
- Le poste assurances en nette baisse suite à la consultation lancée fin 2020 s'élève à 223 € contre 9 714 € (assurance mandataires sociaux/assurance aménageur).
- Les honoraires du Commissaire aux Comptes, stables, s'élèvent pour l'exercice à 4 622 €.
- Les honoraires de l'Expert-Comptable, conformes au contrat, s'élèvent pour l'exercice à 8 418 €.
- Les services bancaires représentent un montant de 3 778 €.
- Les cotisations (commande publique/CNAS) sont inscrites pour 1 713 €.

2. Impôts et taxes

Les impôts et taxes sont stables par rapport à l'année dernière (5 316 € contre 5 790 €) :

- CVAE 2021 : 1 497 €
- Taxes foncières 2021 : 945 €
- Taxes liées aux salaires (apprentissage/formation continue) : 2 874 €

3. Charges de personnel

Les salaires et charges sociales s'élèvent à 133 574 € contre 135 886 €.

Audrey LAGAUTRIERE a été en arrêt maternité du 11 mars au 14 juillet 2021. La salariée a souhaité reprendre son activité à temps partiel (80%) à compter du 01/09/2021 pour une durée d'une année.

4. IS

Le montant d'IS de l'exercice a été comptabilisé pour 1 623 €.

LE BILAN

Actif

- Les immobilisations

Un poste informatique a été acquis pour le nouveau salarié Ludovic RAISON : 1 398 €

- Les stocks

Les en-cours, en baisse, s'élèvent à 5 702 K€ contre 6 334 K€ en 2019 :

- ZAC LGV : 2 787 K€
- ZAC FERRIE : 2 915 K€

- Les créances

Le montant des créances et autres créances, en baisse à 230 K€ contre 416 K€, est expliqué en partie par le remboursement de crédit de TVA de décembre 2020 de 173 K€ en 2021.

- La trésorerie présente un solde positif de 713 K€.

Passif

- Capital, situation nette, capitaux (ou fonds) propres

Le capital de 1 500 000 € est entièrement libéré. La situation nette, stable, s'élève à 1 579 K€.

- Dettes

La société a contracté des dettes, décrites ci-après :

- Dettes bancaires en baisse : 3 837 K€ contre 4 215 K€ :
 - Mise en place des prêts pour les opérations ZAC à hauteur de 4 000 K€
 - Remboursement des prêts : 164 K€
 - Non-utilisation de l'ouverture de crédit (432 K€ en 2020).

Référence	Contreparte (nom officiel)	CRD	Total des flux de l'année	Montant du contrat
Aménagement LGV BPGO	Banque Populaire de l'Ouest	918 641,67 €	171 416,66 €	1 000 000,00 €
Aménagement LGV CA	Crédit Agricole Anjou Maine	918 641,67 €	171 416,66 €	1 000 000,00 €
CC ZAC FERRIE	Banque Française de Crédit Coopératif	2 000 000,00 €	91 365,36 €	2 000 000,00 €
		3 837 283,34	434 198,68	4 000 000,00

- Les dettes fournisseurs, fiscales et sociales n'appellent pas de remarque particulière.
- Les produits constatés d'avance pour 959 K€ contre 1 088 K€ traduisent l'ajustement du montant de la rémunération des concessions (rapport du montant contractuel au temps passé par les collaborateurs).

Informations sur le solde des dettes fournisseurs de l'exercice

Conformément à la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, la SPL LMA s'applique à régler les fournisseurs d'immobilisation dans un délai de 45 jours et les factures de frais généraux et honoraires dans un délai de 30 jours. Un tableau présentant une information sur les délais de paiement, est communiqué en annexe au présent rapport de gestion.

Proposition d'affectation du résultat net annuel

Compte tenu du résultat annoncé par la société au titre de cet exercice, le Conseil d'Administration propose l'affectation suivante :

- Réserve légale : 225,14 €
- Report à nouveau : 4 277,59 €

Dividendes distribués

Aucun dividende n'a été distribué au cours de l'exercice 2021 ni au cours des trois exercices précédents.

DEUXIÈME PARTIE : L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Cette activité se mesure à partir des dépenses d'investissement (chiffre d'opérations) enregistrées sur l'exercice sur les opérations de concessions d'aménagement, de mandats, de prestations de services...

Au cours de l'année 2021, la Société a réalisé les missions suivantes.

1. Concessions d'aménagement

> La ZAC LGV

Acquisitions/gestion

- Gestion du patrimoine (immeuble Mahchroul, hôtel @)
- balade publique et concertation

Conduite et gestion de l'opération

- Suivi de la réalisation des études
 - Études du parking Nord, avenue de Mayenne, carrefour Nord Pont de Paris
- Coordination des opérateurs en lien avec l'équipe de maîtrise d'œuvre
 - Coordination avec les concessionnaires.
 - Animation et suivi des comités de projets (1 par mois)
 - Coordination avec Meduane, Duval développement, Adim Ouest, NEXITY, AETHICA, OPUS, Paillard Promotion et SECHE
 - Coordination avec la SNCF et Poste Immo
- Conduite du PEM en lien avec l'équipe de maîtrise d'œuvre
 - Suivi du planning du Pôle d'Echanges Multimodal
 - Animation et suivi des comités techniques (un seul en 2021)
- Suivi de la réalisation des travaux
 - remise d'ouvrages
 - travaux escalier

Suivi financier

- Suivi du CRSD et du protocole PEM
- Suivi des prêts

> La ZAC Ferrié

Acquisitions/gestion

- Échanges avec les services de la DDFIP au sujet du complément de prix

Conduite et gestion de l'opération

- Suivi de la réalisation des études de maîtrise d'œuvre
- Suivi de la démarche eco-quartier : obtention du label étape 2
- Coordination des opérateurs en lien avec l'équipe de maîtrise d'œuvre
 - Coordination avec les concessionnaires
 - Coordination avec les promoteurs

- Suivi de la réalisation des travaux (abords du skate park, potager collectif, aire de jeux du Bois de l'Etat Major...)
- Communication du projet et concertation (résidence d'artiste, jardin...)

Suivi financier

- Suivi du CRSD
- Mise en place des conventions de participations (échanges sur les quote-part du PEP)

Commercialisation

- Cession de l'îlot A1

2. Concession de travaux

La SPL a engagé en 2021 des discussions avec la Ville de Laval en vue de la signature d'une concession de travaux portant sur la construction et l'exploitation de halles gourmandes. Ce contrat a été signé en février 2022.

3. Mandats

- **Laval Agglomération – Parc Grand Ouest**

La SPL a poursuivi sa mission auprès de Laval Agglomération pour le PGO :

- suivi des études environnementales,
- passation d'un marché d'étude pour la réalisation d'une étude de positionnement stratégique, lequel a été attribué au groupement représenté par Praxidev,
- préparation et animation des comités techniques et des comités de pilotage,
- suivi financier (compte-rendu semestriel).

- **Ville de Laval – Aménagement de la place du 11 novembre**

Par convention en date du 1^{er} octobre 2021, la Ville de Laval a confié à la SPL Laval Mayenne Aménagements un mandat d'aménagement pour la réalisation d'études et de travaux pour la transformation de la place du 11 novembre à Laval.

La société est ainsi missionnée pour accomplir, au nom et pour le compte de la collectivité, les études de conception et le suivi des travaux le réaménagement de la place (études de conception, diagnostic, relations avec les concessionnaires, passation des marchés de travaux, suivi des travaux et réception...).

Le calendrier prévoit la livraison des ouvrages durant le 2^{ème} trimestre 2025.

La rémunération de la société pour cette mission est de 240.000 € HT.

4. Contrats d'AMO

La SPL n'a pas signé de contrats en 2021.

Il est précisé également que la Ville de Laval souhaite confier l'exploitation du stationnement à la SPL en 2023. Le plan stratégique du groupement LMA intégrera ce contrat. Son approbation est prévue en septembre 2022.

TROISIÈME PARTIE :
ACTIVITÉ EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La SPL LMA ne peut travailler que pour ses actionnaires.

Elle répondra contractuellement aux sollicitations des collectivités actionnaires, rentrant dans le champ de son objet social, lesquelles pourraient naître au cours du prochain exercice.

La SPL LMA ne poursuit d'activité en matière de recherche et de développement.

QUATRIÈME PARTIE

CRISE SANITAIRE RÉSULTANT DE LA PROPOGATION DU VIRUS COVID-19

L'année 2021 est marquée par la poursuite de la pandémie mondiale issue de la propagation du virus covid-19. Les impacts de la pandémie sur les activités de la société sont les suivants :

I. Vie sociale

Le Directeur Général de la société est investi, en application du code de commerce, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société (L225-56 du code de commerce). De ce fait, le Directeur Général a pu conduire l'activité courante de la société et adapter les conditions d'exercice des missions de la société en fonction des différentes mesures applicables sur le territoire (mise en place du télétravail,...).

Afin de permettre la réunion des instances de la société, la SPL Laval Mayenne Aménagements a poursuivi l'abonnement souscrit auprès de la solution EasyQuorum afin de permettre l'organisation des instances à distance. Cet outil permet ainsi d'organiser les réunions par visioconférence (Zoom) et de voter les délibérations de manière sécurisée.

En fonction de la situation sanitaire, les réunions du comité d'engagement et du conseil d'administration ont été organisées partiellement en présentiel et à distance durant l'exercice 2021.

II. Ressources humaines

Durant l'exercice 2021, l'activité de la SPL Laval Mayenne Aménagements s'est poursuivie normalement. En application de la réglementation, pour prendre en compte la situation sanitaire et adapter les conditions de travail des collaborateurs, deux chartes du télétravail ont été adoptées par le Directeur Général :

- Une charte du télétravail afin de permettre l'organisation du télétravail durant l'état d'urgence sanitaire (article L1222-11 du code du travail) signée le 03 avril 2021 ;
- Une charte du télétravail applicable hors période exceptionnelle, signée le 1^{er} octobre 2020.

En ce qui concerne l'activité de la SPL Laval Mayenne Aménagements et du GIE Laval Mayenne Aménagements, aucun collaborateur n'a été placé en situation d'activité partielle.

Aucun collaborateur n'a fait l'objet d'un arrêt maladie lié au virus du covid-19.

III. Activité des opérations

L'activité des opérations de construction et d'aménagement s'est poursuivie normalement durant l'exercice 2021. Leur calendrier a été légèrement adapté pour prendre en compte les impacts de la crise sur le fonctionnement de la société et des bureaux d'études missionnés.

Le compte-rendu annuel à la collectivité concédante fait également ressortir le détail, pour les concessions d'aménagement portant sur la réalisation des zones d'aménagement concerté Laval Grande Vitesse et du Quartier Ferrié.

**CINQUIÈME PARTIE :
ÉVÈNEMENT IMPORTANT SURVENU ENTRE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE ET LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Néant.

SIGNATURE DU RAPPORT DE GESTION

Fait à Laval, le 3 mai 2022

Le Président du Conseil d'Administration

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned below the text 'Le Président du Conseil d'Administration'.

**ANNEXE 1 :
LES MANDATAIRES SOCIAUX**

Le tableau récapitule les différents mandats ou fonctions exercées par les différents mandataires sociaux. Pour les SCI, seuls les mandats de gérant sont mentionnés.

NB : il s'agit des mandats occupés dans les sociétés commerciales, quels que soient leur forme ; en revanche, les mandats exercés dans d'autres structures n'ayant pas la forme d'une société (association, GIE, fondation...) n'ont pas à être déclarés.

Tableau des mandats des administrateurs sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 août 2021 :

NOM DU MANDATAIRE	QUALITE OU FONCTIONS	NOM DE LA SOCIETE ET ADRESSE
Bruno BERTIER	Administrateur	SEM Laval Mayenne Aménagements
		SPL Espace Mayenne
		Meduane Habitat
Antoine CAPLAN	Administrateur - Président	SEM Laval Mayenne Aménagements
	Administrateur	SPL Espace Mayenne
Xavier DUBOURG	Actionnaires disposant de plus de 5% des droits de vote	SARL Profs et services (Laval) SARL Profs et services agence (Laval)
	Associé - Co-gérant	SCI Ambroise
Patrice MORIN	Administrateur - Président	Meduane Habitat
	Administrateur	SEM Laval Mayenne Aménagements
Georges POIRIER	Administrateur	SEM Laval Mayenne Aménagements
		Meduane Habitat
Geoffrey BEGON	Administrateur	SEM Laval Mayenne Aménagements
		Meduane Habitat
François BERROU	Administrateur	SEM Laval Mayenne Aménagements
		SPL Espace Mayenne
Nicole BOUILLON	Administratrice	SEM Laval Mayenne Aménagements
		SPL Espace Mayenne
Christine DUBOIS	Administratrice	SEM Laval Mayenne Aménagements
Isabelle FOUGERAY	Néant	Sans objet
Joël BALANDRAUD	Administrateur	SEM Laval Mayenne Aménagements
		SPL Espace Mayenne
Norbert BOUVET	Administrateur	SEM Laval Mayenne Aménagements
	Actionnaire	SARL Innowatt
	Associé	SCI La Villeroise
Patricia GONTIER	Néant	Sans objet
Michel HERVÉ	Néant	Sans objet
Sylvie VIELLE	Administratrice	SEM Laval Mayenne Aménagements
		Meduane Habitat

Tableau des mandats des administrateurs sur la période allant du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2021 :

NOM DU MANDATAIRE	QUALITÉ OU FONCTIONS	NOM DE LA SOCIÉTÉ ET ADRESSE
Bruno BERTIER	Administrateur	SEM Laval Mayenne Aménagements
		Meduane Habitat
Antoine CAPLAN	Administrateur - Président	SEM Laval Mayenne Aménagements
	Associé dans une SCI	SCI Rouget de l'Isle
	Associé dans une SCI	SCI des Riveries
	Associé et Président de SAS	SAS Amilogis
Henri RENIE	Néant	Sans objet
Patrice MORIN	Administrateur - Président	Meduane Habitat
	Administrateur	SEM Laval Mayenne Aménagements
Georges POIRIER	Administrateur	SEM Laval Mayenne Aménagements
		Meduane Habitat
Geoffrey BEGON	Administrateur	SEM Laval Mayenne Aménagements
	Administrateur	Meduane Habitat
François BERROU	Administrateur	SEM Laval Mayenne Aménagements
		SPL Espace Mayenne
Nicole BOUILLON	Administratrice	SPL Espace Mayenne
		SEM Laval Mayenne Aménagements
Christine DUBOIS	Administratrice	SEM Laval Mayenne Aménagements
Isabelle FOUGERAY	Néant	Sans objet
Joël BALANDRAUD	Administrateur	SEM Laval Mayenne Aménagements
		SPL Espace Mayenne
Magali D'ARGENTRÉ	Administratrice	SPL Espace Mayenne
Louis MICHEL	Administrateur	SEM Laval Mayenne Aménagements
Vincent SAULNIER	Administrateur	SPL Espace Mayenne
		SEM Laval Mayenne Aménagements
Antoine VALPRÉMIT	Néant	Sans objet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20220912-S5-CC-070-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2022

Mise en ligne : le 21-09-22